

PROGRAMME

Vendredi 2 Novembre 2018

10h30 Tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, salle de l'A.R.P.S.M., sur le Môle Central, face au ponton 46.

Samedi 3 Novembre 2018

7h15 Rassemblement des concurrents au port des Minimes "Digue du Bout Blanc" **ponton 29**.

7h30 **Briefing avec les skippers et les commissaires de bord pour les consignes.**
Distribution de la strouille

7h45 Embarquement sur les bateaux et départ.

9h30 Début de pêche

14h30 Fin de pêche

16h00 Retour des bateaux

16h30 Pesée au local de l'A.R.P.S.M. , Môle Central, face au ponton 46.

18h00 Vin chaud :plancha
Tirage de la tombola
Proclamation des résultats.
Remise des récompenses.
Pot de l'amitié.

Ensemble RESPECTONS la Mer

REGLEMENT SPÉCIAL MERLANS

- Concours fédéral "OPEN".
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- **Strouille illimitée (4 paquets fournis par le Club, le reste à la charge des participants qui peuvent en commander)**

ZONE DE PECHE :

Le PERTUIS D'ANTIOCHE, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

Les poissons n'étant pas pesés (gestion des captures), Ils seront comptabilisés sur la feuille commissaire selon un barème précis :
Merlans > à 27 cm et <à 35 cm = 300 pts, Merlans >à 35 cm = 400 points.

Maigres, Sparidés, Congres, Bars = 4 pts,
Roussettes et petits requins = 2 pts et tacauds, vieilles, loches, chinchards, orphies, bonite, maquereaux et divers = 1 pt.

Le classement ne sera pris en compte que si le commissaire ramène la goulotte de mesure propre.

- Le commissaire de bord fera respecter le bon déroulement de la compétition.
- Avec l'aide des autres pêcheurs il comptabilisera les prises , les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours .
- Il ramènera la fiche commissaire au local